

# Compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 21 Janvier 2022

**Présents:** Mrs DUVAL, LALISOU, MAURANGE, BESSE, JOUSSELY, MONDOUT, LAUTIER, MONTASTIER, Mmes FEYDI, GAYOU, DEZAUTEZ, LACROIX, STUHLER

**Absent :** M. MASSIAS

Convocation : 17 janvier 2021

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

La séance a été ouverte à 20h00

Monsieur le Maire expose que cette réunion a pour but, au regard des éléments en notre possession, de faire un dernier point sur le projet de rénovation de l'immeuble situé 5 rue des Ecoles à SAINT SAUD.

Après avoir informé, le Conseil Municipal :

- Des diverses réponses à l'appel d'offres de novembre dernier. Certains postes de travaux n'ont pas donné lieu à proposition par les artisans en date du 03 novembre 2021, date limite. Une nouvelle consultation a été lancée pour la maçonnerie et d'autres entreprises ont été consultées directement. L'estimation initiale des travaux était de 512.000€ HT en janvier 2021. L'estimatif est désormais de 618.000€ HT. Si on ajoute les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, le projet a un coût global de 800.000 euros TTC. Les offres n'étant valables que 3 mois et le marché actuel étant peu stable en raison de l'envolée du cours des matières premières, il fait part de son inquiétude sur les budgets à tenir,
- De divers points techniques et comptables sur lesquels il y a lieu encore de se pencher pour réaliser des économies substantielles,  
Au niveau des recettes, on a interrogé de nouveau la sous-préfecture car on avait déposé une demande de DSIL et dans notre département, on ne peut pas la cumuler avec la DETR qu'on a obtenu. On va solliciter la région pour voir quelles types d'aides on pourrait obtenir
- De l'obligation de prendre position avant la fin de ce mois en raison des dossiers de subvention à déposer avant le 31 janvier,

Monsieur le Maire demande à ce dernier : soit d'acter au vu des éléments en notre possession pour réaliser le projet en l'état soit de reporter le projet d'environ une année pour cerner au mieux chacun des points ci-dessus.

Le Conseil Municipal après diverses questions techniques et financières décide de procéder à l'ajournement de ce projet et de le reporter d'une année.

Pour ce faire, il y a lieu d'annuler les demandes de subvention obtenues en 2021 et de déposer de nouvelles demandes au titre de 2022.

## Subventions DETR 2021 - Aménagement de l'Agence Postale

Le Conseil Municipal annule la demande de DETR 2021 obtenue pour l'aménagement de l'agence postale au 5 rue des écoles à SAINT SAUD

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## Subvention DETR 2021 - Création de 2 appartements

Le Conseil Municipal annule la demande de DETR 2021 obtenue pour la création de deux appartements au 5 rue des écoles à SAINT SAUD

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1  
Pour : 13 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### Subvention DETR 2022 - Aménagement de l'Agence Postale

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et la demande de DETR pour l'aménagement de l'agence postale au 5 rue des écoles à SAINT SAUD

##### Dépenses prévisionnelles HT :

- Installation de l'agence = 48.736€

##### Recettes prévisionnelles HT

- DETR 2021 (40%) = 19.494 €

- Contrat de projets communaux = 9.500 €

- Autofinancement = 19.742 €

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1  
Pour : 13 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### Subvention DETR 2022 - Création de 2 appartements

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et la demande de DETR pour l'aménagement de deux appartements au 5 rue des écoles à SAINT SAUD

##### Dépenses prévisionnelles HT :

- Création de 2 appartements = 569.047 €

##### Recettes prévisionnelles :

- DETR 2022 (35%) = 199.166 €

- Contrat de projets communaux = 60.000 €

- Autofinancement = 309.881 €

pondéré par un emprunt

Le Conseil Municipal approuve:

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1  
Pour : 12 voix  
Contre : 0  
Abstention : 1

Monsieur le Maire termine la séance en informant le Conseil Municipal :

- Du report de l'achat de terrain jouxtant celui cédé à Cette Famille en raison du décès de l'une des propriétaires. Les fondations de la résidence ont eu lieu et le branchement d'eau a été réalisé. La connexion à l'assainissement collectif est programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'électricité et le téléphone suivront.
- De la confirmation par Périgord Habitat de créer 5 pavillons à usage locatif sur la commune : les permis de construire seront déposés avant la fin de l'année. La commune prendra à sa charge les VRD.
- De l'installation d'une borne électrique près de la halle au second semestre 2022.
- Du projet de révision de l'éclairage public dont le tiers est à remplacer intégralement. Le financement aura lieu sur trois ans (participation annuelle de 20.000€). On pourra obtenir des aides de l'Etat type DETR. Le chantier pourrait débuter en 2023.
- De la nécessité de remplacer le camion de la commune rapidement et de prévoir le renouvellement d'autres matériels (tracto-tondeuse, épareuse, etc). Il faudra aussi poursuivre l'amélioration des routes.

M. le Maire commente par ailleurs l'analyse financière effectuée par le conseiller aux décideurs locaux. La situation est saine. On nous incite à faire attention au décalage de trésorerie qui peut exister entre le moment où les subventions sont versées et la date de fin d'un prêt relais. Il encourage à avoir une fiscalité dynamique (augmenter les taux d'imposition pour aider au financement d'investissements)

- Mme GAYOU propose d'adhérer à une association qui souhaite faire bouger la problématique de la désertification médicale. Cette action est menée par l'ancienne maire de Belvès.
- M. LALISOU indique qu'il s'est rendu ce jour à une réunion en préfecture. L'objet de la rencontre entre les différents partenaires était l'installation d'un nouveau pylône de téléphonie mobile 4G, qui va être positionné dans la partie sud de la commune où la couverture est médiocre.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h.

